

EDITO

Le Pays Haute-Corrèze Ventadour représente plus d'un tiers du Département de la Corrèze. Allant de Poussanges à Marcillac-la-Croisille et de Bort-les-Orgues à Bugeat, ce territoire constitue un ensemble cohérent.

Conscient de cette identité « Haute-Corrèze Ventadour », les élus du Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour ont souhaité s'engager dès 2016 dans une démarche de planification visant à définir la stratégie d'aménagement et de développement de leur territoire à l'horizon 2035 ; c'est ce que l'on appelle le SCOT « Schéma de Cohérence Territoriale ».

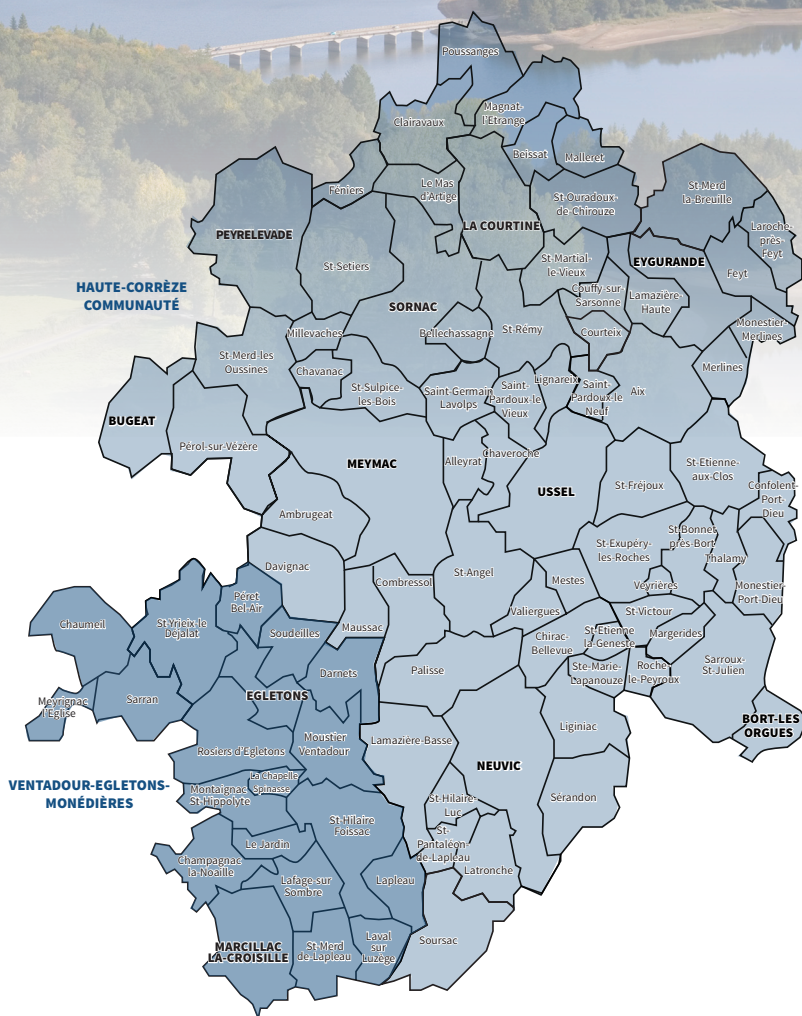
Cette dynamique doit nous permettre de nous interroger sur ce qu'est notre territoire, sur ce que nous souhaitons faire dans les prochaines années et comment y parvenir. Il s'agit donc d'une démarche de co-construction entre les élus, les partenaires, les acteurs locaux et la population. La clé de la réussite sera le juste équilibre entre l'audace, le dynamisme du développement et la protection des espaces naturels, agricoles, forestiers qui font aussi la richesse touristique du territoire.

Une première étape a été conduite durant cette année 2017 : celle du diagnostic territorial. Ainsi, de nombreux défis nous attendent pour faire du Pays Haute-Corrèze Ventadour, un territoire attractif et dynamique pour des entreprises, des nouvelles populations, des touristes... Prenons donc conscience de nos forces et de nos faiblesses pour bâtir ensemble un projet d'aménagement et de développement harmonieux de notre territoire reposant sur ses atouts et ses richesses. Tel est le menu de nos deux prochaines années !

Les différentes « Info'SCOT » vous permettront ainsi de suivre l'état d'avancement de notre démarche et, je l'espère, vous donneront envie de mener à nos côtés ce beau projet de territoire.

Bonne lecture !

Françoise BEZIAT
Présidente du Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour



CARTE D'IDENTITÉ

2 Communautés de communes
91 communes
43 987 habitants (Insee 2014)
2 280 km²



LE SCOT, C'EST QUOI ?

C'est un outil de planification qui permet de **prévoir un aménagement et un développement du territoire de manière cohérente et durable**. Aménager harmonieusement l'espace et développer économiquement et solidairement un territoire tout en préservant les espaces naturels et agricoles, en assurant l'équilibre social de l'habitat, la diversité des fonctions urbaines et rurales et en économisant les ressources : tel est le grand défi du SCOT.

Quel contenu ?

Au-delà du simple document d'urbanisme, le SCOT exprime un projet de territoire qui **s'intéresse aux besoins de tout habitant** : trouver un logement adapté à ses attentes, avoir accès à des services et des commerces de proximité, se déplacer facilement vers son lieu de travail, de résidence ou de loisirs, trouver un emploi et des formations adaptés, garder un cadre de vie agréable et préservé ...

Ce sont autant de préoccupations qu'un SCOT doit prendre en compte pour déterminer les grandes orientations et les objectifs d'aménagement et de développement du territoire **à l'horizon 2035**.

Abordant ainsi de nombreuses thématiques, le SCOT est un **jeu d'équilibre** entre toutes ses composantes.

Quelle forme ?

Le SCOT répond à des obligations légales et doit être composé des documents suivants :

- Un **rapport de présentation** qui présente le diagnostic

territorial ainsi que l'état initial de l'environnement et qui explique les choix retenus pour établir le projet, les orientations et les objectifs.

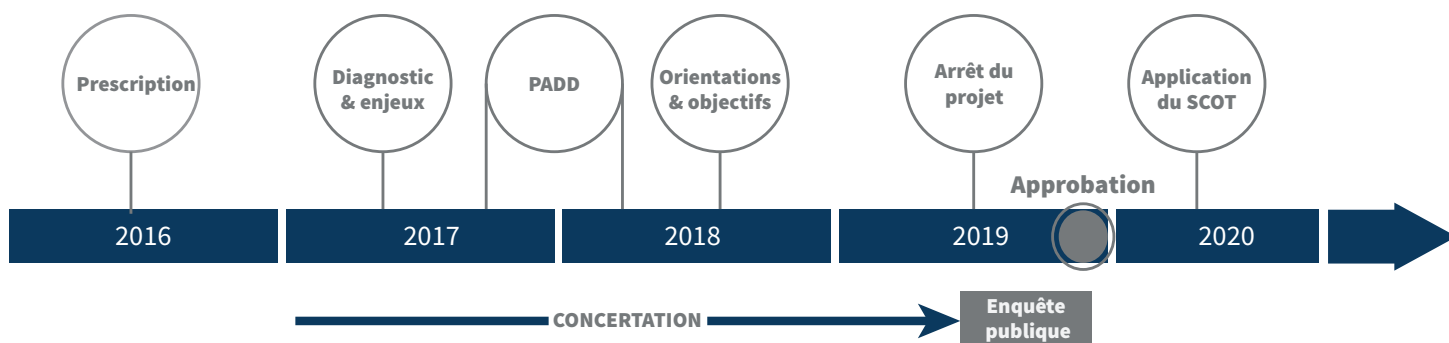
- Un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques et environnementales.

- Le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** qui lui précise les grandes orientations du projet pour permettre sa mise en œuvre.

Quelle portée ?

Le SCOT a une **portée prescriptive** c'est-à-dire qu'il est opposable aux documents d'urbanisme et de planification de rang inférieur tels que les **Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou Intercommunaux (PLUI)**. Ainsi, les PLUI de la Communauté de communes de Ventadour-Egletons-Monédières (en cours d'élaboration) et de Haute-Corrèze Communauté (lancé prochainement) devront déterminer des **règles compatibles** avec le SCOT et **appliquer celles définies dans ce schéma**.

LES GRANDES ÉTAPES DU SCOT

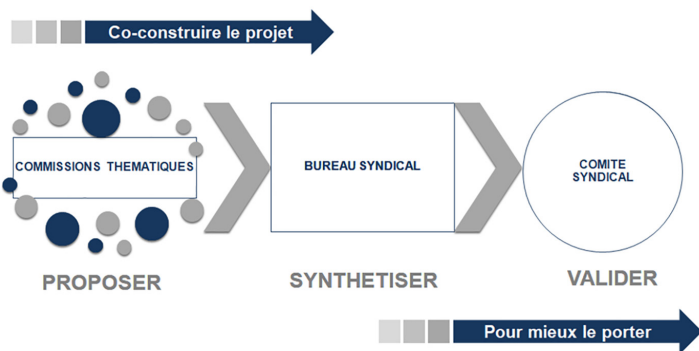




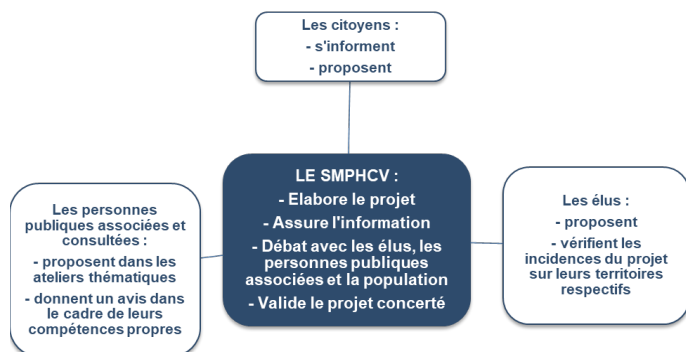
LE SCOT, PAR QUI ET AVEC QUI ?

Différents acteurs (élus, partenaires dits « personnes publiques associées », citoyens, acteurs socio-économiques ...) participent à l'élaboration du SCOT en occupant chacun des **rôles complémentaires** : participatifs, consultatifs et décisionnels.

Le **pilotage et la conduite du SCOT** s'organisent autour de trois instances du Syndicat mixte comme suit :



Néanmoins, cette gouvernance ne peut fonctionner seule. En effet, la **concertation** permet d'associer les citoyens et les acteurs du territoire aux réflexions concernant son devenir. Cette démarche **donne ainsi du sens au projet**, l'enrichit et permet de s'assurer que les choix stratégiques retenus sont bien en phase avec la réalité du territoire.



1. Château de Val
Crédit : Georges Sully / ADRT Corrèze
2. Egletons

3. Chapelle du Rat, Peyrelevalde
4. Tourbière du Longeyroux
5. Vue aérienne d'Ussel

Le SCOT du Pays Haute-Corrèze Ventadour prévoit donc une **large concertation au cours des différentes phases d'élaboration**.

Elle se déclinera de **plusieurs façons** pour communiquer, informer et échanger sur le SCOT :

- Mise en ligne d'informations sur les sites internet du Pays Haute-Corrèze Ventadour et de ses partenaires,
- Edition des Info'SCOT, publication d'articles dans la presse et dans les différents bulletins d'informations communaux et intercommunaux,
- Mise à disposition, au siège du Syndicat mixte, d'un dossier présentant l'état d'avancement de la démarche accompagné d'un registre de concertation pour recueillir toutes les remarques et observations,
- Organisation de réunions publiques territoriales accompagnées d'une exposition itinérante et évolutive au fil des phases réalisées afin de présenter de manière synthétique et imagée le SCOT dans son ensemble.

DES ÉLUS ET UNE ÉQUIPE TECHNIQUE À VOTRE DISPOSITION

La Présidente du Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour : **Françoise BEZIAT**

Les Présidents des commissions thématiques du SCOT :

- « Habitat-Logement » : **Charles FERRE**,
- « Equipements-Réseaux-Mobilité » : **Jean VALADE**,
- « Activités économiques » : **Gilles MAGRIT**,
- « Eau et environnement » : **Bernard POUYAUD**.

Le chef de projet au sein du Syndicat mixte : **Elodie GAILLAC**

Le chef de projet et coordonnateur du groupement de bureaux d'études : **Tony PERRONE**



ETAT D'AVANCEMENT DU SCOT : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial constitue la **première étape** de l'élaboration du SCOT. Fondement de sa stratégie de planification, il retrace les évolutions passées, pose les constats actuels et dégage les tendances et mutations

à venir. Il s'agit d'une étape clé qui permet ainsi de **comprendre, analyser et anticiper** le territoire pour mieux guider les actions de demain.

Quels constats ?

Le territoire propose un site exceptionnel et un cadre de vie attractif. La situation économique et le niveau d'équipements permettent au territoire de rester attractif. Mais les populations se déplacent le long de l'axe structurant (A89) ou en périphérie des pôles urbains. Alors que l'emploi et les lieux de consommation restent stables. Le résultat est un besoin croissant en mobilités, encore non partagées et une perte d'attractivité de l'armature territoriale et notamment de son pôle principal : Ussel.



Un environnement exceptionnel

Une vraie identité paysagère et architecturale

Un territoire autosuffisant en emploi

Un territoire autosuffisant en énergie

Un taux d'équipements attractif

Des réseaux performants

Un territoire à l'écart des influences externes sauf sur sa partie ouest

Une démographie atone et vieillissante

Un parc de logements de moins en moins occupé

Des pôles qui se dépeuplent

Des besoins en mobilités plus importants

Pas de mobilités partagées

Quels enjeux se dessinent ?

- Recomposer le territoire en fonction de son axe structurant, l'A89, et de son armature urbaine
- Palier le vieillissement de la population en attirant de nouveaux habitants
- Etre attractif pour les populations actives
- Redynamiser et revitaliser les pôles urbains
- Réhabiliter les logements vacants
- Tenir compte du potentiel touristique du territoire
- Pérenniser le potentiel économique
- Rapprocher les actifs des pôles d'emplois
- Pérenniser le pôle principal d'Ussel
- Rapprocher les populations des pôles d'équipements
- Rendre à chaque territoire sa vocation en consommant moins ou mieux l'espace